

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Présents : Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Jean-Paul DREYER – Annie SALEMBIER – Marc FINCO – Jacques COLLIGNON – Lucette CHARPENTIER – Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Frédéric RAVENET – Patrick FOURNEL-HAAS – Marie-Thérèse RIBEIRO – Jacky PITAUD – Louise TRONCON – Maria MARCOS – Abdaka SIRAT – Laurence PORTE.

Absents excusés : Aurélie GARRAUT

Délégations de pouvoirs Marion MONGOUACHON à Lucette CHARPENTIER – Thierry BOURCIER à Annick DROYER – Karen VANHAMME à Frédéric RAVENET – Jean-Pierre RIFFLER à Louise TRONCON.

Secrétaire de séance : Patrick FOURNEL-HAAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 FEVRIER 2010

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE

Mme le Maire précise que l'ordre du jour comprend deux dossiers importants :

- le vote du budget 2010 qualifié sincère, maîtrisé et responsable
- le lancement du FISAC

Elle souligne auparavant deux points :

DOSSIER CENTRE COMMERCIAL

La Commune a reçu le dossier de CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) déposé par la SCI La Côte, en vue d'obtenir l'autorisation de créer un ensemble commercial d'une surface totale de 11 226 m². Ce dossier sera examiné à la séance du mardi 16 mars 2010 après-midi.

Elle demande à nouveau à tous les élus, comme à tous les Montbardois de soutenir ce dossier crucial pour l'avenir économique de Montbard et précise que le permis de construire sera déposé la semaine prochaine.

CHARTRE GRAPHIQUE ET IMAGE DE MONTBARD

La nouvelle charte graphique et image de Montbard a été présentée au Conseil municipal il y a quelques mois. Et aujourd'hui, la charte se développe :

➤ **Le Bulletin municipal « Reflets Montbardois »**

- nouvelle présentation et la mise en place d'une véritable politique culturelle. Il intègre un nouvel agenda culturel nommé « **M** » dans lequel sont présentés seulement les événements culturels, tout ce qui relève du monde associatif étant traité dans le bulletin lui-même.

Dans l'agenda culturel « M1 » on y trouve en particulier :

- le lancement des « **Mardis à Montbard** » => un rendez-vous culturel au moins un mardi par mois,
- le lancement des **concerts de musiques actuelles** avec le nouveau logo du **Polazic**,
- la mise en lumière des actions autour du printemps des poètes,
- la mise en avant des actions autour de la **mémoire ouvrière** : avec d'une part l'exposition fondatrice de ce travail « **L'Homme et de l'Industrie** » et d'autre part, les « Métallos et dégraisseurs », fable théâtrale sur le monde ouvrier.

Mme Droyer précise que les « **Mardis à Montbard** » sont des rendez-vous qui auront lieu chaque second mardi du mois. Le souhait était d'instaurer un rendez-vous régulier pour donner l'habitude aux montbardois de sortir. Ce sera souvent du théâtre, diversifié, varié et en direction des adultes comme des enfants.

➤ **Le nouveau site « montbard.com »**

Le site internet de la Ville « **montbard.com** » a été également modifié. Un site à l'image de Montbard, simplifié, plus fonctionnel. Ce site sera complété les prochains jours dans le coin des curieux par le téléchargement en direct de « M » (l'agenda culturel), et surtout par la mise en place d'un espace associatif où les associations montbardoises pourront annoncer leurs diverses manifestations.

La charte se développe et fédère autour de cette nouvelle image de Montbard : le **collège** a demandé l'autorisation d'utiliser la charte pour leur site internet. Une occasion pour Franck Dujoux d'aller au collège expliquer son travail. La Ville travaille aussi avec le **lycée** qui réalise, avec le concours de Métal déployé, le mobilier urbain commandé par la Commune.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire demande au Conseil municipal une modification de l'ordre du jour pour l'ajout d'une délibération à la demande des personnels de l'ex agence de Haute Côte d'Or de l'Office National des Eaux et Forêts.

Le **Conseil municipal adopte** à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

2010.2 Demande des représentants des personnels de l'ex agence de Haute Côte d'Or de l'Office National des Forêts

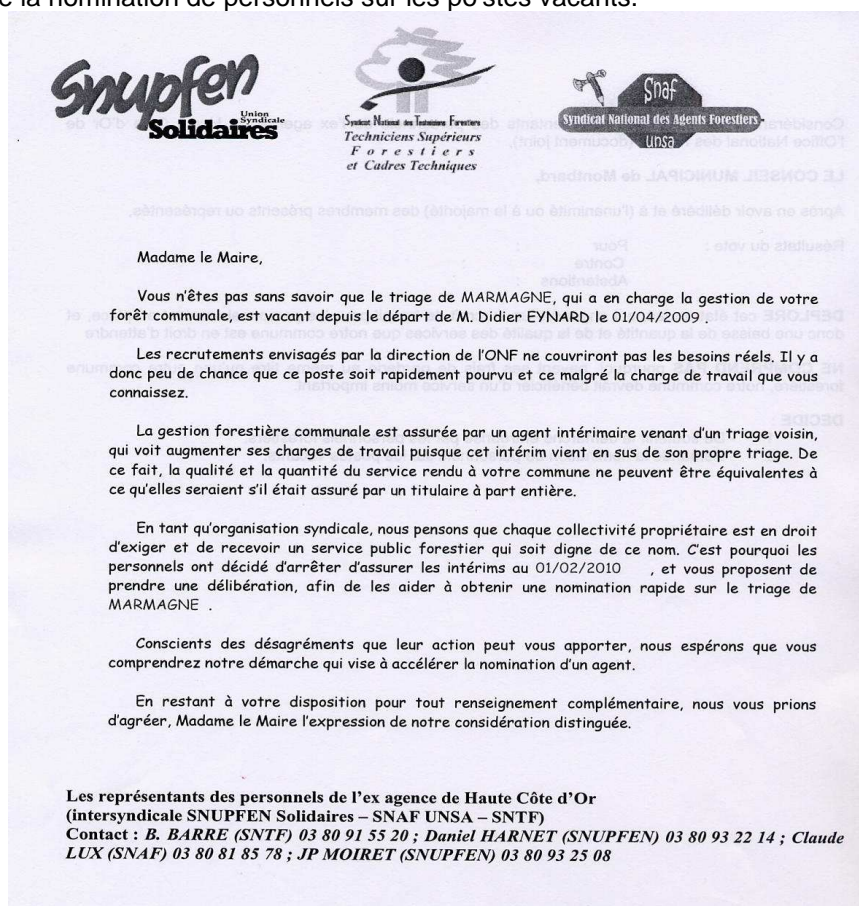
A l'unanimité, l'opposition ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal :

DEPLORE cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place, et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre (document ci-dessous)

NE COMPREND PAS pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, notre commune devrait bénéficier d'un service moins important.

DECIDE :

- 1°- De soutenir la démarche entreprise par les per sonnels forestiers.
- 2°- Demande la nomination de personnels sur les po stes vacants.



2010.1 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

En vertu de la délibération 2008.177.03 du 25 juin 2008 Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris les décisions suivantes :

2009/114 – Résiliation à compter du 31/12/2009 de la convention de location du logement type F3 sis 29 bis rue Marceau.

2009/115 – Location à compter du 01/01/2010 du logement type F4 sis 29 bis rue Marceau.

2009/116 – Acceptation d'une indemnité de 829,77 € (couvrant le montant intégral des réparations) proposée par la SMACL pour le sinistre (bris de glace) survenu le 15/07/2009 à un véhicule communal.

2009/117 – Acceptation d'une indemnité de 40 € (couvrant le montant intégral des réparations) proposée par la SMACL pour le sinistre (bris vitres de porte) survenu le 28/11/2008 à un véhicule communal.

2009/118 – Mission SPS, opération Aménagement de la rue Auguste Carré : Changement de dénomination du titulaire du marché : la Société NORISKO COORDINATION devient DERKA Conseil HSE.

2009/119 – Mission SPS, opération Aménagement de la rue François Debussy : Changement de dénomination du titulaire du marché : la Société NORISKO COORDINATION devient DERKA Conseil HSE.

2009/120 – Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 euros, auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, pour une durée de 20 ans, au taux fixe de 4.17%.

2009/121 – Prix des entrées pour le spectacle « La Comtesse d'Escarbagnas et le Mariage forcé » le mardi 9/02/2010 : 6€ l'entrée individuelle, 3€ euros les groupes, comité d'entreprises, étudiants, gratuit les moins de 12 ans.

2010/01 – Location à compter du 01/02/2010 du logement type F3 sis 29 bis rue Marceau.

2010/02 – Prolongation pour 3 mois à compter du 01/01/2010 de la convention de location de la maison sise 34 rue de Dijon.

2010/03 – Résiliation à compter du 01/01/2010 du bail de location consenti à l'Office National des Forêts pour les locaux situés 5 passage Anatole France.

2010/04 - Acceptation d'une indemnité de 100.82 € (couvrant le montant des réparations, déduction faite de la franchise) proposée par AXA ASSURANCE pour le sinistre survenu le 01/03/2009 au gymnase Jo Garret.

2010/05 – Location à compter du 01/01/2010 de la parcelle AX 25, terrain à usage de jardin.

2010/06 – Prix des entrées pour le spectacle METALLOS ET DEGRAISSEURS le 9/03/2010 : 12€ l'entrée individuelle, 8€ euros les groupes, comité d'entreprises et étudiants, gratuit pour les moins de 12 ans.

2010/07 – Régie de recettes du Centre nautique Amphitrite : nomination de mandataires suppléants.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de ces décisions.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2009

Le procès-verbal est adopté à la majorité :

Pour : 21

Contre : 6 membres des groupes de l'opposition.

Abstention : 1 (M. Sirat)

2010. 3 – Budget principal : Vote du Budget primitif 2010

A la majorité des membres,

Résultats du vote :

Pour : 21

Contre : 7 (membres des groupes de l'opposition)

Le Conseil municipal vote le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	3 215 000.00
012 – Charges de personnel	4 624 908.00
023 – Virement à la section d'investissement	2 018 273.71

042 – Opérations d'ordre entre les sections	427 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	1 469 466.88
66 – Charges financières	758 538.07
67 – Charges exceptionnelles	24 120.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 537 306.66

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Excédent antérieur reporté	2 510 422.81
013 – Atténuation de charges	39 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	195 401.00
70 – Produits des services	1 520 820.00
73 – Impôts et taxes	6 976 916.00
74 – Dotations et participations	2 439 139.00
75 – Autres produits de gestion courante	390 000.00
76 – Produits financiers	4 007.00
77 – Produits exceptionnels	5 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 080 705.81

VOTE le budget d'investissement par chapitre et par opération conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Résultat d'investissement reporté	463 573.10
040 – Opérations d'ordre entre section	195 401.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 321 700.00
20 – Immobilisations incorporelles	105 337.89
204 – Subventions d'équipement versées	27 524.81
21 – Immobilisations corporelles	5 794 862.36
23 – Immobilisations en cours	793 244.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 701 643.48

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 018 273.71
040 – Opérations d'ordre entre sections	427 000.00
10 – Dotations fonds divers et réserves	923 573.10
13 – Subventions d'investissement	1 613 493.18
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 676 060.49
20 – Immobilisations incorporelles	8 500.00
27 – Autres immobilisations financières	34 743.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 701 643.48

2010. 4 – Budget annexe EAU ET ASSANISSEMENT : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal :

VOTE le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	515 636.00
012 – Charges de personnel	151 897.00
023 – Virement à la section d'investissement	5 561.00
042 – Opérations d'ordre entre les sections	300 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	2 000.00
66 – Charges financières	63 824.13
67 – Charges exceptionnelles	50 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 088 918.13

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Excédent antérieur reporté	129 012.40
042 – Opérations d'ordre entre sections	24 561.00
70 – Produits des services	1 006 762.00
74 – Dotations et participations	24 251.00
75 – Autres produits de gestion courante	6 719.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 191 305.40

VOTE le budget d'investissement par chapitre et par opération conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Résultat d'investissement reporté	319 682.55
040 – Opérations d'ordre entre section	24 561.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	107 000.00
21 – Immobilisations corporelles	675 630.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 126 873.87

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	5 561.00
040 – Opérations d'ordre entre sections	300 000.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	319 682.55
13 – Subventions d'investissement	4 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	497 630.32
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 126 873.87

2010.5 – Budget annexe MAISON DE LA PETITE ENFANCE : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 du budget annexe Maison de la petite Enfance, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	74 845.00
012 – Charges de personnel	433 113.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	507 958.00

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Excédent antérieur reporté	108.62
70 – Produits des services	63 370.00
74 – Dotations et participations	444 479.38
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	507 958.00

2010.6 – Budget annexe CAMPING MUNICIPAL : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 du budget annexe Camping Municipal, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	76 775.00
012 – Charges de personnel	89 914.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	166 689.00

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Excédent antérieur reporté	414.25
70 – Produits des services	70 000.00
75 – Revenus des immeubles	25 700.00
74 – Dotations et participations	70 574.75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	166 689.00

2010.7 – Budget annexe BULLETIN MUNICIPAL : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 du budget annexe Bulletin Municipal, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	33 468.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	33 468.00

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Excédent antérieur reporté	366.54
70 – Produits des services	7 000.00
74 – Dotations et participations	26 101.46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 468.00

2010.8 – Budget annexe MAISON DES BARDES : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 du budget annexe Maison des Bardes, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
23 – Immobilisations en cours	1 300 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 300 000.00

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
13 – Subventions d'investissement	440 620.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	859 380.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 300 000.00

2010. 9 – Budget annexe COLISEE : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 du budget annexe COLISEE, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	3 000.00
023 – Virement à la section d'investissement	36 500.00
66 – Charges financières	25 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	64 500.00

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Excédent antérieur reporté	70 671.36
75 – Autres produits de gestion courante	64 652.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	135 323.36

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	34 473.43
16 – Emprunts et dettes assimilées	36 500.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 973.43

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	36 500.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	34 473.43
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	70 973.43

2010. 10 – Budget annexe ATELIER MECANIQUE : Vote du Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 du budget annexe ATELIER MECANIQUE, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Déficit antérieur reporté	19 175.10
66 – Charges financières	29 700.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 875.10

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
75 – Autres produits de gestion courante	30 893.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 893.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
16 – Emprunts et dettes assimilées	71 900.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	71 900.00

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	30 645.51
16 – Emprunts et dettes assimilées	71 019.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	101 664.51

2010.11 – Attribution de subventions aux associations à caractère sportif

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue comme suit, les subventions pour l'année 2010 aux associations à caractère sportif :

ASSOCIATIONS APPARTENANT A L'O.M.S	Attribution 2009	Attribution 2010
Montbard Venarey Football et Montbard Précý Venarey	13 000 €	13 000 €
Montbard Précý Venarey (insertion 2010 au budget OMS)	3 600 €	3 600 €
Entente Montbard – Châtillon Rugby	5 600 €	7 565 €
Association Sportive de l'Auxois (A.S.A. Hand Ball)	5 350 €	5 865 €
Avant Garde Montbard Tennis	1 900 €	1 469 €
Semur-Montbard Tennis de Table	950 €	1 205 €
La Boule Montbaroise	620 €	418 €
Cyclos – Randonneurs Montbarois	470 €	372 €
SHO BU KAI Régional Judo	860 €	416 €
Section locale des Jeunes sapeurs pompiers de Montbard	500 €	778 €
Association Sportive Culturelle des Bordes (A.S.C.B.)	890 €	965 €
Physic Club Montbard	390 €	400 €
Club du Chien Sportif de Montbard et Environs	480 €	424 €
Team Montbard Lantenay	440 €	663 €
Boxe Pieds Poings Montbard (Association supprimée en 2009)	1 600 €	0 €
Bowling Club de l'Auxois (nouvelle association)	0 €	400 €
Groupement des Pêcheurs Sportifs de Montbard (nouvelle association)	0 €	150 €

Aqua Tri Montbard Natation	400 €	802 €
Sous-Total	37 050 €	38 492 €
ASSOCIATIONS N'APPARTENANT PAS A L'O.M.S		
A.R.E.L. (Association pour le Rayonnement de l'école laïque)	100 €	100 €
Société de Chasse La Diane	50 €	50 €
L'Azerotte	1 100 €	1 100 €
Club Avicole Montbardois	300 €	300 €
Amicale des Ecoles Publiques de Montbard	1 300 €	1 300 €
Association Sportive du Collège Pasteur (UNSS)	800 €	800 €
Association Sportive Lycée Professionnel (UNSS)	500 €	400 €
Office Municipal des Sports.	1 300 €	1 300 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	42 500 €	43 842 €

2010.12 – Attribution de subventions aux associations à caractère social

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue comme suit, les subventions pour l'année 2010 aux associations à caractère social :

ASSOCIATION	Attribution 2009	Attribution 2010
A.D.A.V.I.P. (Dijon)	330 €	330 €
Donneurs de Sang	350 €	400 €
Croix d'Or (Dijon)	200 €	200 €
Accidentés du Travail	180 €	180 €
Amis des Bêtes	230 €	230 €
Comité Entente Anciens Combattants	400 €	400 €
U.N.R.P.A.	250 €	250 €
Croix Rouge	350 €	650 €
Amicale H.L.M. Les Bordes	140 €	220 €
Amicale des agents communaux	2 600 €	2 600 €
Secours Catholique	500 €	650 €
Amis et Usagers du Centre Social	2 000	2 250 €
Amis du Val de Brenne	650 €	900 €
Gîtes Sociaux	3 440 €	3 520 €
Maison des parents	2 500 €	0
Association Animalliance	600 €	800 €
Association Z'Théo	250 €	250 €
Amicale des locataires Beugnon		200 €
Souvenir Français		250 €
Restos du Cœur		650 € sous forme de bons d'achat dans le commerce local
TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES	14 970 €	14 930 €

2010.13 – Attribution de subventions aux associations à caractère culturel

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue comme suit, les subventions pour l'année 2010 aux associations à caractère culturel :

ASSOCIATION	Attribution 2009	Attribution 2010
Pansemot	85 €	90 €
Harmonie de Montbard	2 000 €	2000 € + 300 € (achat uniformes)
Trompettes Montbardoises	1 600 €	1 900 €
Centre Social M.J.C. André Malraux	14 000 €	14 000 €
Amis des Arts	250 €	250 €
Chorale de l'Aubespain	350 €	400 €
Bibliothèque de l'Hôpital	250 €	250 €
Société Naturaliste du Montbardois	300 €	450 €

	225 €		250 €
Bibliothèque sonore	680 €	équipement audio	
Patrimoine en musique	aide technique		750 €
Association Culturelle en Auxois (Musicales en Auxois)	750 €		750 €
			9078,27 € subvention d'équilibre 2008
Ciné Cité	8700 €		9 000 €
Club philatélique de l'Auxois	0		100 €
Comités des Anciens de Fays	300 €		300 €
Comité de Jumelages	4 000 €		4 000 €
Comité de la Foire	15 000 €		15 000 €
Amis de la BDP	300 €		300 €
Centre Culturel de la Région de Montbard 2	700 €		900 €
TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	49 490 €		60 068.27

2010.14 - Tarifs Publics – Cimetières : Annule et remplace la délibération 2009.127

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe les tarifs relatifs aux cimetières, à compter du 1^{er} janvier 2010, comme suit :

	Tarifs
Droits de dépôt dans le caveau provisoire :	
- Par période de 24 heures	4,00 €
- Avec perception minimum de	12,00 €

TARIFS DES CONCESSIONS :

	Tarifs
1. Concessions Trentenaires	254,00 €
2. Concessions Cinquantenaires	386,00 €
3. Columbarium (30 ans) 1 case pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes ; Ce prix inclut la 1 ^{ère} plaque avec gravure	500,00 €
4. Cave à urnes (30 ans) 1 case pouvant recevoir plusieurs urnes	700,00 €

2010.15 – Demande de subvention du Conseil Régional pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'année 2010

Considérant le budget prévu en 2010 pour l'acquisition d'instruments pour l'école de musique, pour un montant de 18 145,69 euros HT :

<u>Achat d'instruments</u>	
2 amplis guitare PEAVEY	727,42€ HT
1 ampli basse PEAVEY	417,22€ HT
Baffle+foot switch	454,85€ HT
1 guitare basse FENDER	559,36€ HT
1 guitare électrique YAMAHA	333,61€ HT
1 harpe celtique	2 090,30€ HT
2 flûtes traversières YAMAHA	1 264,21€ HT
1 flûte basse JUPITER	4 599,50€ HT
2 toms YAMAHA	271,74€ HT
2 bongos MEINL	175,59€ HT
4 stand bongos STAGG	250,84€ HT
1 saxophone alto BS	489,97€ HT

1 piano à queue KAWAI	6 511, 08€ HT
Total Achat d'instruments	18 145,69€ HT

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite le concours financier du Conseil régional, au taux le plus élevé possible.

2010.16 – Demande de subvention au Pays de l'Auxois pour la diffusion 2010 du Conservatoire de musique et de danse pour les Musiques Actuelles

Considérant que depuis la rentrée scolaire 2009/2010, le Conservatoire a pris la compétence « musiques actuelles » dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil général,

Considérant que cette compétence reconnue par les autres écoles de musique du territoire de haute Côte d'Or permet de programmer notamment 3 grands rendez vous sur l'année dans ce style de musique et permet aussi de lancer un plan de formation pour les personnes intéressées du territoire (enfants, adolescents, adultes) pour les musiques amplifiées,

Considérant que cette initiative répond à une demande non pourvue sur la Haute Côte d'or et que cette nouvelle compétence, place le Conservatoire comme un élément moteur du nouveau pôle « musiques actuelles » créé par la Municipalité de Montbard,

Considérant les projets 2010 :

- 1) La programmation d'un concert de jazz contemporain. La programmation du groupe choisi répond aussi à l'objectif d'un pôle public « Musiques Actuelles » qui a pour vocation de faire découvrir à un public, une musique improvisée de qualité. Des actions pédagogiques seront menées par un musicien du groupe en direction des élèves du Conservatoire et notamment ceux des ateliers « musiques actuelles »,
- 2) L'organisation d'un plateau rock pour les groupes des écoles de musiques de haute Côte d'or avec l'invitation d'un groupe régional de jeunes,
- 3) La finalité d'une résidence d'artiste pour la création d'un spectacle en mouvement sur des musiques improvisées sur des thèmes donnés par le compositeur et travaillés par les musiciens, instrumentistes à vent sur plusieurs mois,
- 4) La mise en place d'ateliers ponctuels « musiques actuelles » sur la voix,
- 5) La programmation, en décembre, d'un groupe connu à la salle Paul Eluard de Montbard avec des actions pédagogiques pour communiquer sur le travail entrepris.

Considérant le plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
Postes de dépenses	Montant (€)	%	Co financeurs	Montant (€)	%
Location sonorisation, éclairage	2 600,00	18%	Département	3 500,00	24%
Cachet des techniciens	2 000,00	13,6%	Commune	7 665,00	52%
Cachet des groupes	4 250,00	29%	Contrat de Pays (Etat, Région, Département)	3 500,00	24%
Droits d'auteur	270,00	1,8%			
Intendance	600,00	4%			
Communication	1 000,00	6,8%			
Actions pédagogiques	2 400,00	16,3%			
Ingénierie	1 545,00	10,5%			
TOTAL	14 665,00		TOTAL	14 665,00	

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de Diffusion 2010 du Conservatoire de Musique et de danse pour les Musiques Actuelles et sollicite le concours financier du Pays de l'Auxois à hauteur de 24%, soit 3.500 euros, dans le cadre du contrat du Pays de l'Auxois 2007-2013.

2010.17 - Subvention d'investissement en faveur de la réhabilitation de logements

Dans le cadre du Programme d'Intérêt général et conformément à la convention passée entre la Ville de Montbard et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH),

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue la subvention suivante :

- 1 069.90 € à la SCI LES BRIMBELLES pour la réhabilitation d'un logement conventionné situé au 2^{ème} étage, 12 avenue Foch.

2010.18 – Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale aux agents communaux

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer aux agents de la Ville de Montbard, lors de la remise de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, **échelon or**, la somme de 85 € en complément de la prestation CNAS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et précise que pour les deux autres échelons : argent et vermeil, l'attribution par la Ville, de la récompense en numéraire est supprimée et remplacée par la prestation du CNAS.

2010.19 – Travaux d'isolation des combles du groupe scolaire Langevin : demande de subvention du Conseil général dans le cadre du plan de soutien à l'économie

Considérant que le Conseil général de la Côte d'Or a reconduit, pour 2010, le dispositif de soutien à l'économie pour l'appui à l'investissement communal,

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite une subvention du Conseil général au taux de 50% du montant hors taxes des travaux plafonné à 20.000 € HT, pour financer l'opération d'isolation des combles du groupe scolaire Langevin, dont le montant des travaux est estimé à 30.963,85 € HT,

2010.20 - Opération « Le bonheur est dans le pied » - Demande de subventions

Du 23 avril au 26 mai 2010, la Bibliothèque municipale organise une action intitulée « Le bonheur est dans le pied ». Cette action sera l'occasion :

- pour la Bibliothèque, de mettre en valeur des collections autour de la marche : littérature et documentaires.
- de promouvoir les sentiers de la région et organiser des balades « originales » pour renforcer l'image de ville « curieuse »,
- de renforcer des liens entre différents partenaires : Médiathèque Cote d'or, Conservatoire de Musique, Musée, Centres sociaux, Cinéma, Librairie, Office tourisme, Comité de jumelage, Association de quartier, Société Naturaliste du Montbardois, Alterre Bourgogne, écoles maternelles, Collège.

Considérant le plan de financement de l'opération :

DEPENSES			RECETTES		
Postes de dépenses	Montant (€)	%	Cofinanceurs	Montant (€)	%
Communication	2 000	25	Conseil général	2 000 €	25%
Contrats, cachets prestations	2 500	31	Communauté de communes	à déterminer	
Location exposition	2 000	25	Contrat de Pays (Région)	2 500 €	31.25 %
Hébergement, frais transports	1 200	15	Autofinancement	3 000 €	37.50 %
Lots	300	4	Mécénat	500 €	6.25 %
TOTAL	8 000 TTC	100.00%	TOTAL	8 000	100.00%

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite le concours financier :

- du Pays de l'Auxois à hauteur de 31.25 %, soit 2.500 euros, dans le cadre du contrat du Pays de l'Auxois 2007-2013,
- du Conseil général de la Côte d'Or à hauteur de 25 %, soit 2000 euros,
- de la Communauté de communes du Montbardois, au taux le plus élevé possible.

2010.21 – Publication de la liste des marchés conclus en 2009

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, au cours du premier trimestre de chaque année, la personne publique doit publier, sur le support de son choix, la liste des marchés conclus l'année précédente, en indiquant de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour les marchés conclus en 2009, cette présentation s'établit comme suit :

I/ Marchés de travaux

- **206 000€ HT à 999 999,00€ HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT
Réhabilitation de l'exutoire eaux pluviales du secteur de Corbeton	14/05/2009	SNEL - 21800	489 296,40€

Aménagement de la Cité de Fays : Lot 1 : réseaux Lot 2 : voirie	19/10/2009 19/10/2009	Pour les 2 lots : ROSA Paul et Fils/21460	272 965,30€ 340 509,10€
---	--------------------------	--	----------------------------

II/ Marchés de fournitures

- 20 000€ HT à 49 999,99€ HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
<u>Fourniture de produits phytosanitaires</u> : Lot 2 : service des sports	03/03/2009	SA NATURA'LIS/21600	Mini : 2 000€/Maxi : 8 000€
<u>Fourniture de documents pour la bibliothèque</u> : Lot 1 : Office nouveautés et acquisitions courantes Lot 2 : Livres adulte fiction Lot 5 : Documents sonores Lot 6 : Documents vidéo	07/04/2009 27/03/2009 24/03/09 19/03/09	A Fleur de Mots / 21500 Librairie GRANGIER/21000 Compact disc Mail / 93100 SAS COLACO / 69570	Mini : 3 400€ /maxi :5 500€ Mini : 4 500€ /maxi : 6 000€ Mini : 3 700€ /maxi : 5 000 Mini : 4 200€ /maxi : 6 000€
<u>Fourniture de vêtements de travail</u> Lot 2 : Chaussures	17/09/2009	BOUTILLON-DEXIS/21300	Mini : 2 000€ /maxi : 8 000€

- 50 000€ HT à 89 999,99€ HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
Achat de fournitures scolaires	23/06/2009	NLU/ 89470	Mini : 5 000€/Maxi : 20 000€
<u>Fourniture de vêtements de travail</u> Lot 1 : Vêtements de travail pour les services techniques	17/09/2009	BOUTILLON-DEXIS/21300	Mini : 4 000 /maxi : 16 000€

- 90 000€ HT à 132 999,99€ HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
<u>Fourniture de produits phytosanitaires</u> : Lot 1 : service espaces verts	03/03/2009	SA NATURA'LIS/21600	Mini : 6 000€/Maxi : 24 000€

III/ Marchés de services

- 20 000€ HT à 49 999,99€ HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
<u>Contrats d'assurances</u> Lot 2 : Responsabilité civile Lot 3 : Flotte automobile	23/02/2009 03/03/2009	SMACL / 79031 SMACL / 79031	6 012,06€ 9 482,58€

- 90 000€ HT à 132 999,99€ HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	12/10/2009	SG2A L'Hacienda/69140	Offre de base : 52 518,07€ Option local SDF : 6 885€

- 206 000€ HT à 999 999,99€ HT

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
<u>Contrats d'assurances</u>			

Lot 4 : Risques statutaires du personnel	03/03/2009	GRAS SAVOYE/57041	3.34%
Service de transports scolaires	25/08/2009	Transdev Pays d'Or/ 21000	106 086,10€

- **1 000 000€ HT à 2 999 999.99€ HT**

Objet du marché	Date du marché	Attributaire/code postal	Montant HT/an
Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire	22/12/2009	GDFSUEZ – COFELY/21000	Montant hors eau chaude 212 832€

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de cette publication.

2010.22 – Projet d'un FISAC urbain sur la commune de Montbard

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le principe de demander à l'Etat le bénéfice d'un FISAC urbain pour Montbard, approuve le cahier des charges pour la consultation en vue du recrutement d'un cabinet d'études pour la réalisation de l'étude préalable et sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 50% pour le financement de l'étude préalable.

2010.23 - Rétrocession de la rue de l'Aubépine dans le domaine public communal

Considérant que la rue de l'Aubépine qui relie la rue Elsa Triolet à la rue Salvador Allende est propriété privée d'Orvitis et que cette rue est utilisée par tous les habitants de la ville,

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la rétrocession de la rue de l'Aubépine – propriété privée d'Orvitis, dans la voirie communale.

2010.24 - Création d'emplois saisonniers pour les services municipaux

Considérant la nécessité d'assurer les différents services municipaux sur la période touristique et durant les congés annuels d'été du personnel titulaire,

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer pour l'année 2010, les emplois saisonniers suivants :

1/Camping municipal

- un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire) pour une durée de 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2010, au service camping municipal

2/Musée municipal

- 3 emplois d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet :

- un pour une durée de 3 mois au Musée des Beaux Arts à compter du 1^{er} juillet 2010
- un pour une durée de 2 mois au Musée de l'Ancienne Orangerie à compter du 1^{er} juillet 2010
- un pour une durée de 6 mois au Parc Buffon à compter du 1^{er} avril 2010

3/Bibliothèque municipale

- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 1 mois à compter du 1^{er} juin 2010,

4/Services techniques

- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au service Espaces Verts pour une durée de 2 mois
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au service Voirie pour une durée de 2 mois
- 1 emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au service Fêtes et Cérémonies pour une durée de 1 mois

5/ Entretien bâtiments

- 3 emplois d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (29 heures hebdomadaires) pour une durée de 2 mois, pour le ménage dans divers bâtiments ou équipements communaux (Bibliothèque, Maison de la petite enfance, Musées, Centre Social, Mairie, camping en haute saison).

2010.25 - Désignation d'un élu délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame **Catherine LANGLET** en qualité de délégué élu auprès du CNAS.

2010. 26 - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Suite à la modification des Commissions municipales lors du conseil du 24 novembre 2009 il y a lieu d'intégrer ces mêmes dénominations dans l'article y afférant du règlement intérieur afin que ce dernier soit à jour.

Par ailleurs, Madame le Maire propose au Conseil municipal une éventuelle modification du règlement intérieur, relative aux procès-verbaux des séances du Conseil municipal, compte tenu des considérations suivantes :

→ A l'article 26 : procès-verbaux, le règlement intérieur stipule :

« Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est remise au maire par écrit et est enregistrée au procès-verbal suivant. »

→ Après 2 ans de fonctionnement, le constat est le suivant :

- afin de répondre aux multiples remarques et objections formulées par des membres de la minorité, les procès-verbaux ne sont pas rédigés sous forme synthétique, bien au contraire : ils sont devenus pratiquement des retranscriptions intégrales de l'enregistrement des séances. Malgré cela, ils font toujours l'objet de remarques sur la non objectivité ou la déformation de certains propos.

- les interventions au moment de leur adoption, durent en moyenne 30 minutes et portent souvent sur des erreurs d'orthographe ou de ponctuation...

- le temps consacré par le personnel communal pour réaliser ces procès-verbaux est en moyenne de 40 heures par procès-verbal.

→ Fort de ce constat 4 possibilités sont proposées au Conseil municipal :

1/ continuer de réaliser des retranscriptions intégrales des enregistrements et leur consacrer 40h en moyenne de travail (écoute des enregistrements, puis rédaction, puis vérification)

Dans ce cas il serait nécessaire de modifier le règlement intérieur car il ne s'agit pas de débats sous forme synthétique, tel qu'il le stipule dans sa forme actuelle.

2/ appliquer le règlement actuel, c'est-à-dire :

- établissement du procès-verbal des débats sous forme synthétique,

- intervention, au moment de leur adoption, « *que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est remise au maire par écrit et est enregistrée au procès-verbal suivant.* »

3/ se limiter à l'enregistrement audio en remettant une copie à chaque conseiller municipal et aux administrés qui en feraient la demande, dans le respect de la loi du 17 juillet 1978 relative à la transparence de l'action administrative et l'information des citoyens, qui reconnaît à toute personne un droit très large d'obtenir communication des documents détenus par une administration, quels que soient leur forme ou leur support.

4/ faire appel à un prestataire extérieur pour la retranscription intégrale des réunions du Conseil municipal sur la base de l'enregistrement audio.

Le Conseil municipal :

► **DECIDE** à l'unanimité, **de modifier l'article 6 : Commissions municipales**, du règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

Article 6 : Les commissions municipales :

Les 7 commissions municipales sont les suivantes :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
Finances – Communication	7 membres
Solidarités	7 membres
Economie – Tourisme	7 membres

Environnement – Développement durable	7 membres
Travaux – Urbanisme – Logement	7 membres
Culture – Affaires scolaires – Animations	7 membres
Santé - Sport	7 membres

► **La proposition n°3** ayant obtenu la majorité des voix,

Résultats du vote : Pour : 26
 Contre : 2 (**Mme MARCOS** et **Mme PORTE**)

DECIDE de modifier l'article 26 : Procès-verbaux du règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

Article 26 : Procès-verbaux :

Les délibérations sont inscrites par ordre de date dans le registre et sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées. L'enregistrement audio constituera le procès verbal des débats. Une copie de l'enregistrement (format DVD) accompagnée du compte-rendu sommaire des délibérations et des décisions du Conseil sur support papier sera remise à chaque conseiller municipal.

Les administrés pourront obtenir également une copie de l'enregistrement audio, dans le respect de la loi du 17 juillet 1978 relative à la transparence de l'action administrative et l'information des citoyens, qui reconnaît à toute personne un droit très large d'obtenir communication des documents détenus par une administration, quels que soient leur forme ou leur support.

2010.27 - Composition de la Commission d'appel d'offres

Le 24 novembre 2009, suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre LAURIN de son mandat de conseiller municipal, le Conseil municipal a procédé à son remplacement au sein de la commission d'appel d'offres, comme suit :

Patrick FOURNEL-HAAS, membre suppléant est devenu membre titulaire

Annie SALEMBIER, a remplacé Patrick FOURNEL-HAAS en qualité de membre suppléant.

Le service du contrôle de légalité a précisé, par courrier du 22 décembre 2009, la réglementation en la matière :

« Le code des marchés publics stipule en son article 22 III, alinéa 3 que le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ».

Or, la délibération n° 2008.95.03 du 4 avril 2008, relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, prévoit autant de candidats à la suppléance que de membres à élire. Faute de candidats, la liste des membres suppléants restera incomplète.

Il est précisé également que l'article 22 III 4 prévoit qu'« *il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa 3, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.* »

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme **PORTE** et M. **PITAUD** ne participant pas au vote, le Conseil municipal **REFORMULE** la délibération n° 2009.110 en ce qui concerne la commission d'appel d'offres, comme suit :

- 1. Commission d'appel d'offres

- Patrick FOURNEL-HAAS membre suppléant de la commission d'appel d'offres devient membre titulaire à la place de Jean-Pierre LAURIN.

- faute de candidats, la liste des membres suppléants reste incomplète.

2010.28 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (Aménagement de l'espace : Accessibilité aux personnes handicapées)

Le 21 décembre 2009, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois, et plus précisément, l'article 5 : Aménagement de l'espace, 7/ Accessibilité aux personnes handicapées :

« La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45) donne aux élus (Communes et EPCI) l'obligation d'élaborer les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et de réaliser un diagnostic sur l'accessibilité des

équipements et des bâtiments recevant du public. La Communauté de Communes se substitue aux Communes membres pour assurer ces obligations. Elle prend toutes délibérations, signe tout acte ou contrat en découlant. »

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois, Article 5 : Aménagement de l'espace, 7/ Accessibilité aux personnes handicapées, telle que adoptée par le Conseil communautaire le 21 décembre 2009.

La séance est levée à 23h15